

En 2023, 674 400 travailleurs handicapés sont employés dans les 112 300 entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), soit 454 200 équivalents temps plein sur l'année.

Les entreprises soumises à l'OETH emploient 674 400 travailleurs handicapés

En 2023, 112 300 entreprises privées et publiques à caractère industriel et commercial (Epic) sont assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) [tableau 1]¹. Elles comptent 12,5 millions de salariés assujettis à cette obligation (en équivalent temps plein sur l'année) et elles emploient directement 674 400 travailleurs handicapés (454 200 équivalents temps plein), désignés sous le terme de bénéficiaires de l'OETH (BOETH).

Le taux d'emploi direct s'élève à 3,6 % et à 4,7 % après majoration des 50 ans ou plus

Le taux d'emploi direct, qui rapporte l'effectif en équivalents temps pleins de travailleurs handicapés à celui des salariés assujettis, est ainsi de 3,6 % en 2023. En vertu de la réforme de 2020, une survalorisation des bénéficiaires de l'OETH (BOETH) âgés de 50 ans ou plus, qui représentent la moitié des BOETH, aboutit à un taux d'emploi direct « majoré » de 4,7 % en 2023. Il progresse de 0,1 point par rapport à 2022.

En 2023, les bénéficiaires de l'OETH en emploi direct (au sens de taux « majoré ») représentent 84 % des effectifs attendus par la loi. 30 % des entreprises remplissent intégralement leur obligation par l'emploi direct.

Le taux d'emploi direct est plus élevé au sein des grandes entreprises et varie fortement selon le secteur d'activité

Le taux d'emploi direct majoré augmente avec la taille des entreprises : en 2023, il est de 3,5 % pour les entreprises de 20 à 49 salariés contre 4,7 % pour celles de 250 à 499 salariés et 6,0 % pour celles de 2 500 salariés ou plus (graphique 1). Par rapport à 2022, le taux d'emploi direct majoré continue de progresser légèrement en 2023 pour les entreprises entre 20 et 249 salariés (+0,1 point) et à un rythme plus élevé pour les entreprises de 500 salariés et plus (+0,2 point).

Le taux d'emploi direct majoré de bénéficiaires de l'OETH varie fortement selon le secteur d'activité des entreprises. En 2023, il s'élève à 3,0 % dans l'information et communication et à 3,6 % dans la construction, contre 5,5 % dans l'industrie et 6,1 % dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale. La règle de majoration liée à l'âge amplifie certains écarts : dans l'industrie, la proportion de bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans ou plus est ainsi nettement plus élevée que dans l'information et communication (60 % contre 47 %). Tous les secteurs d'activité ont connu une hausse de leur taux d'emploi direct majoré entre 2022 et 2023 (de +0,1 à +0,2 point). ■

Pour en savoir plus

- > Collet, M. (2024, novembre). [L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2023](#). Dares, Dares Résultats, 67.
- > Eidelman, A., Lhommeau, B. (2022, mai). [Quelle est la cible visée par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ?](#) Dares, Dares Analyses, 23.

¹ La réforme de l'obligation d'emploi est mise en œuvre au 1er janvier 2020 en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle modifie le décompte des effectifs assujettis

et des bénéficiaires, ainsi que les modalités de réponse à l'OETH ; voir éclairage [« La réglementation de l'OETH et ses différentes modalités »](#) (Collet, 2024).

Tableau 1 Entreprises assujetties et effectifs de travailleurs handicapés en 2023

	2023 (p)
Nombre d'entreprises	112 300
Effectifs assujettis en équivalent temps plein	12 459 400
Nombre de travailleurs handicapés attendu pour satisfaire l'obligation	692 600
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %)	5,6
Nombre de travailleurs handicapés en personnes physiques	674 400
En nombre d'équivalents temps plein	454 200
Taux d'emploi direct en équivalent temps plein (en %)	3,6
En nombre d'équivalents temps plein après majoration	583 300
Taux d'emploi direct en équivalent temps plein majoré (en %)	4,7

p : données provisoires.

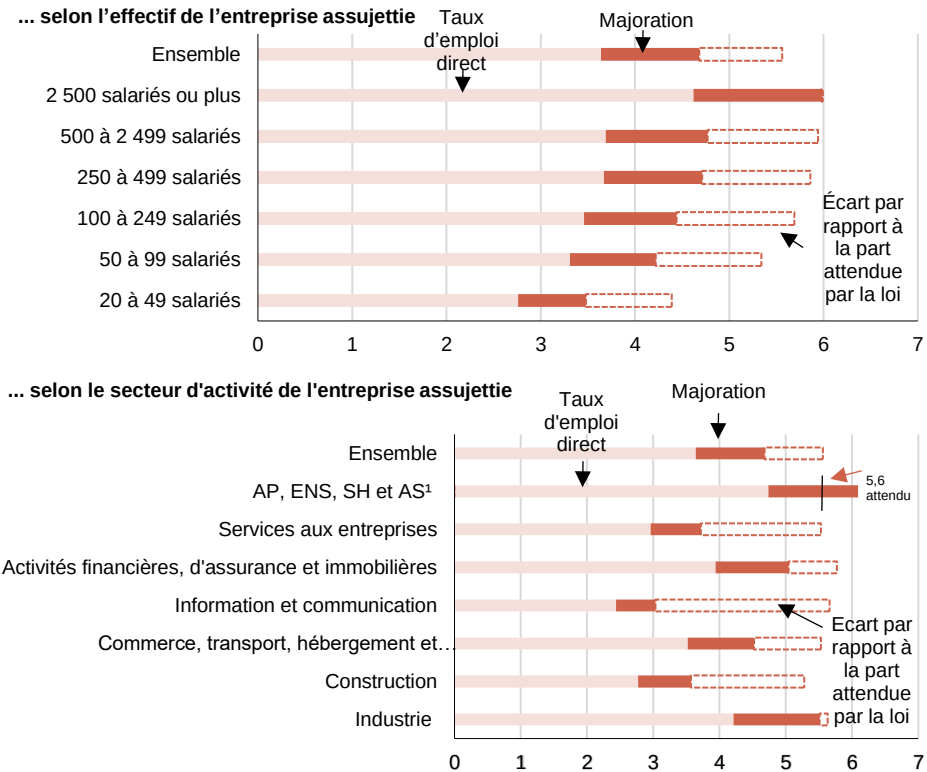
Lecture > En 2023, les 112 300 entreprises assujetties comptent 12 459 400 salariés. Le nombre de bénéficiaires de l'OETH employés directement par les entreprises assujetties est de 583 300 équivalents temps plein après prise en compte de la survalorisation des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus, soit un taux d'emploi direct majoré de 4,7 %.

Champ > Entreprises du secteur privé et **Epic**, de 20 salariés ou plus, France.

Source > Dares, DSN-SISMMO.

Graphique 1 Taux d'emploi direct en 2023

En %



p : données provisoires.

1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, comme les caisses d'allocations familiales.

Lecture > En 2023, le taux d'emploi direct des entreprises de 20 à 49 salariés assujetties à l'OETH est de 2,8 % en équivalent temps plein et de 3,5 % après majoration des bénéficiaires de 50 ans ou plus. Le taux d'emploi direct attendu par la loi est de 4,4 %, après application de la règle des arrondis.

Champ > Entreprises du secteur privé et **Epic**, de 20 salariés ou plus, France.

Source > Dares, DSN-SISMMO.